

LISTE DES DELIBERATIONS du 08 décembre 2022

n° délibération	Objet de la délibération	Annexes	En exercice	Votants	Vote	Descriptif du vote
2022_12_129	Election du secrétaire de séance [5.2]		33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE la désignation de Monsieur Thierry VERNEY en tant que secrétaire de la séance
2022_12_130	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 novembre 2022 [5.2]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022
2022_12_131	Nouvelle station d'épuration STEP_ Validation du dossier PRO actualisé [1.1]		33	24	adoptée à la majorité	APPROUVE le dossier PRO, pour un coût de travaux de 5 580 000 €, le dépôt du dossier règlementaire pour l'obtention de l'autorisation environnementale, et du permis de construire et du dossier de consultation des entreprises. Il prend l'engagement de créer les ressources pour financer ces travaux et l'entretien de cet équipement.
2022_12_132	Taxe d'aménagement_ convention de reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité [2.2]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	EMET un avis favorable au reversement à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban de la taxe d'aménagement des parcs d'activités communautaires de la Gare et de la Gautrais, ainsi que les futures zones d'activités communautaires et les extensions des zones existantes : à hauteur de 60 % de la taxe d'aménagement perçue en 2022 par la collectivité, et à hauteur de 100 % de la taxe d'aménagement par la collectivité à compter de 2023.
2022_12_133	Approbation de la convention ORT et de ses annexes [2.2]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) et ses annexes.
2022_12_134	ZAC multisites du Triskell_Ajustement et détails des modalités de concertation [2.2]		33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE les modalités de concertation définies en conformité avec l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.
2022_12_135	Approbation du rachat des biens de l'EPF par un tiers acquéreur_CREADIMM DEVELOPPEMENT [3.5]		33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à CREADIMM DEVELOPPEMENT de la parcelle AC n° 582 d'une surface de 2 316 m ² sous réserve d'un montant de réhabilitation des sols inférieur à 350 000 € HT. Il APPROUVE les modalités de calcul du prix de revient minoré prévisionnel rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant hors taxe de CINQ CENT SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES HORS TAXES (516 677,49 € HT) à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités, ainsi que la cession par l'EPF à l'acquéreur CREADIMM DEVELOPPEMENT, de la parcelle AC n°582 moyennant le prix de TROIS CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT EUROS HORS TAXES (347 400 € HT) sous réserve d'un montant de réhabilitation des sols inférieur à 350 000 € HT. Il ENGAGE la Ville à rembourser à l'EPF toute autre charge, dépense, impôt ou taxe que celui-ci aurait à supporter au titre du portage et à faire respecter par CREADIMM DEVELOPPEMENT ses engagements en termes de densité de logements et de mixité sociale et de mixité sociale.
2022_12_136	Convention de mise à disposition avec ENEDIS pour un poste de transformation_Courtil Roussel 301 A 856 [3.5]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition entre ENEDIS et la Ville de Montauban-de-Bretagne, afin de permettre l'établissement et l'exploitation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle 301 A 856 située au Courtil Roussel.
2022_12_137	Convention de servitude avec ENEDIS pour une canalisation souterraine_des Fontenelles F 617 [3.5]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention de servitude entre ENEDIS et la Ville de Montauban-de-Bretagne, afin de permettre l'établissement et l'exploitation d'une canalisation souterraine sur la parcelle F 617 située Des Fontenelles.

LISTE DES DELIBERATIONS du 08 décembre 2022

n° délibération	Objet de la délibération	Annexes	En exercice	Votants	Vote	Descriptif du vote
2022_12_138	Don d'organes _ choix de "l'arbre de vie" et "du lieu de mémoire" [3.5]		33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal EXPRIME le souhait de planter comme « arbre de vie » un GINCKO BILOBA (mâle), RETIENT comme « lieu de mémoire », l'espace dénommé « Passerelle des Arts » à proximité de la mairie et de la médiathèque Yves Delahaie, car c'est un lieu de passage.
2022_12_139	Modification et création de postes au tableau des effectifs au 01/01/2023 [4.1]		33	26	adoptée à la majorité	Le Conseil Municipal APPROUVE les modifications pour 2 postes et DECIDE de créer un poste dans la filière administrative, à temps complet à raison de 35/35 ^{èmes} à compter du 1 ^{er} janvier 2023.
2022_12_140	Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Saint-Uniac [4.1]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un agent pour une intervention en mairie de Saint-Uniac prévue pour une durée d'une journée et demie entre le 12 et 14 décembre 2022.
INFORMATION	Elections professionnelles du 08 décembre 2022 [4.1]		33			Le Conseil Municipal EST INFORME du résultat des élections professionnelles 2022 et de l'installation des nouveaux représentants au sein du Comité Social Territorial (CST) ainsi que de l'adoption de son règlement intérieur lors de sa séance du 16 décembre prochain.
INFORMATION	Formation _ Mon Compte Elu [5.6]		33			Le Conseil Municipal EST INFORME des nouvelles démarches pour que les élus se connectent à leur compte formation : Mon Compte Elu.
INFORMATION	Plan Communal de Sauvegarde PCS et système FR-Alert [6.1]		33			Le Conseil Municipal EST INFORME de la mise à jour du PCS en début d'année 2023 et le nouveau système FR-Alert est présenté aux membres du Conseil Municipal.
2022_12_141	Fixation des tarifs des services municipaux 2023 [7.1]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2023
2022_12_142	Restauration scolaire _ Fixation des tarifs 2023 [7.1]		33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2023 de la restauration scolaire
2022_12_143	Garderie périscolaire _ Fixation des tarifs 2023 [7.1]		33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE la grille tarifaire 2023 de la garderie périscolaire :
2022_12_144	Fixation des tarifs 2023 assainissement non collectif commune nouvelle Montauban-de-Bretagne [7.1]		33	29	adoptée à l'unanimité	APPROUVE les nouveaux tarifs 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
2022_12_145	Autorisation de dépenses 2023 avant votes des BP 2023 [7.1]		33	27	adoptée à la majorité	AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2023 et jusqu'aux votes des prochains budgets primitifs (principal et annexes) 2023 de la Commune Nouvelle Montauban-de-Bretagne.
2022_12_146	Participation obligatoire pour scolarisation extérieure, pour l'année scolaire 2021-2022_Montfort-sur-Meu_école privée [7.6]	12/12/22	33	24	adoptée à la majorité	AUTORISE le Maire à verser la participation sur la base du coût moyen d'un élève en primaire à l'école de Montauban-de-Bretagne, soit 225,41 € au titre de l'année scolaire 2021-2022 pour un élève domicilié sur le territoire communal, soit pour 2 enfants la somme de 450,82 €.
2022_12_147	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public_année 2021_3 budgets assainissement [7.10]	12/12/22	33	29	adoptée à l'unanimité	Le Conseil Municipal ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité de l'année 2021 (3 budgets "assainissement").

date d'affichage 14/12/2022

date de mise en ligne 12/12/2022